



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

## Bulletin électronique



Enjeux et réalisations

Services aux membres

Avantages offerts

Volume 7, numéro 13 – Décembre 2011

### ENJEUX ET RÉALISATIONS

#### L'AQRP démontre son leadership



L'année 2011 été très chargée à l'AQRP ! L'an dernier, à la même date, je vous faisais part de très nombreuses actions réalisées par votre association. Cette année, je suis en mesure de dire que l'AQRP est allée encore plus loin. Nous avons clairement démontré notre leadership, tant auprès de nos membres que dans l'espace public. Nous avons fait des gains importants pour les droits des retraités, nous avons modernisé notre image de marque et nous avons donné un nouveau souffle au dossier de l'indexation. Mais, avant tout, nous avons été à l'écoute de nos membres à l'occasion de la grande tournée de consultation du printemps dernier.

#### Les membres de l'AQRP ont parlé

Tous les trois ans, l'AQRP tient un congrès d'orientation en plus de son assemblée générale annuelle. En 2008, le congrès avait été précédé d'une tournée de consultation qui avait permis de dégager des propositions régionales à débattre dans le cadre du congrès. À la demande des membres, nous avons répété l'expérience en 2011, atteignant des records de participation dans la plupart des régions. En plus d'être grandement apprécié, ce processus est essentiel parce qu'il permet aux membres de s'exprimer sur les principales priorités de l'Association, et au conseil d'administration d'adopter les orientations qui iront dans le sens des préoccupations de ses membres.

Cette année, les dossiers de l'indexation des régimes de retraite, de l'accessibilité aux services de santé et de la représentation des retraités dans les lieux de pouvoir sont ressortis comme prioritaires. Un aspect particulièrement intéressant pour l'avenir est la demande des membres que l'AQRP s'implique davantage dans la défense des droits sur le plan régional. Les membres ont également souhaité la poursuite du travail sur l'aspect concurrentiel de nos programmes d'assurance avec La Capitale et sur la mobilisation des préretraités. Tous ces éléments ont été acceptés par le conseil d'administration et intégrés à ses orientations.

## **L'AQRP fait des gains**

À la suite de sa participation aux consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec, j'ai été fier de souligner les nombreux gains réalisés par l'AQRP à l'occasion du budget de mars dernier, dont l'embauche de 23 inspecteurs pour les résidences pour aînés et la mise en place de mesures destinées à rendre le travail plus attrayant à un âge plus avancé.

L'AQRP poursuit par ailleurs son implication intense pour favoriser de meilleurs services d'hébergement des personnes âgées. Les projets de loi 16 et 22, pour lesquels l'AQRP s'est présentée en commission parlementaire, ont apporté de nombreuses modifications aux règles que nous réclamions : présence et formation accrues des employés dans les résidences, tarification séparée des services ajoutés au bail, baisse de la pénalité si un aîné déménage pour des raisons de santé, etc. Nos services se sont également distingués cette année, avec l'acceptation de nos conférences en prévention du suicide par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et par les bons mots de la ministre Blais à l'égard du programme « 55 ans au volant ».

## **Un nouveau positionnement**

À la suite des travaux de deux comités, appuyés par une firme de spécialistes du marketing, nous avons annoncé un nouveau positionnement pour l'AQRP et la modernisation, très visible dans le *Reflets* et sur notre site Internet, de notre image de marque. Nous souhaitons que l'AQRP soit incontournable dans l'esprit des retraités. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur ce qui nous démarque, à savoir la défense des droits des retraités, et d'en faire notre carte de visite : « Vos droits ne sont pas à la retraite ».

Dans ce contexte, nous avons annoncé un changement de ton majeur dans le dossier de l'indexation. Malgré des gains importants, comme la création du comité consultatif sur l'indexation et la tenue d'une consultation gouvernementale sur le résultat des dernières négociations, le gouvernement privilégie toujours son interlocuteur syndical dans ses décisions. Nous adoptons donc un discours beaucoup plus critique que par le passé à l'endroit des structures syndicales, qui font concurrence à l'intérêt des retraités et qui négligent la santé des régimes de retraite, afin d'amener l'opinion publique et le gouvernement à mieux prendre en considération les demandes légitimes des associations de retraités de l'État.

Notre réaction au dossier malheureux de Quebecor a été l'occasion de marquer le coup de ce changement de ton : les syndicats sont responsables de la situation inéquitable dans laquelle se retrouve la cohorte de 1982-1999 sur la question de l'indexation.

## **Pour les prochains mois**

Afin d'obtenir une correction de la désindexation de nos régimes de retraite, la Loi devra être modifiée de nouveau après l'adoption du projet de loi 23. Nous devons également renforcer la position des retraités devant les syndicats siégeant au comité consultatif sur l'indexation. Le

dossier de Quebecor a par ailleurs frappé l'imaginaire. Nous lançons donc une vaste tournée de mobilisation de nos membres sur les régimes de retraite et offrirons des conférences sur la question dans toutes les régions du Québec.

Avec le projet de loi 23, qui prévoit une indexation théorique en fonction de rendements inatteignables, la Caisse de dépôt et placement est désormais au cœur du dossier de l'indexation. En effet, les rendements de la Caisse devront désormais être examinés à la loupe afin d'évaluer la possibilité d'une correction. Nous continuerons par ailleurs de réclamer une meilleure représentation des retraités au sein de l'organisme.

L'AQRP participera par ailleurs aux consultations prébudgétaires, encore cette année, pour demander prioritairement des investissements dans les soins à domicile. En effet, il serait impensable que la future politique *Vieillir chez soi*, annoncée par le premier ministre dans la foulée des révélations de l'AQRP sur les décès suspects en résidences, ne prévoie pas de nouveaux budgets pour le bien-être de nos aînés.

### **Avant de vous quitter...**

Avant de vous quitter pour les Fêtes, j'ai deux dernières nouvelles à vous annoncer. Notre ancien président, M. Roger Bellavance, a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés, soulignant son implication exemplaire au sein de sa communauté. Par ailleurs, Yves Gariépy, membre du comité Reflets de l'AQRP, a reçu le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour sa contribution au développement et au rayonnement de sa profession de pharmacien. Nous les félicitons, sommes fiers d'eux et les remercions pour leur implication à l'AQRP.

Madelaine Michaud, présidente

### **Des milliers de retraités ont droit à une rente sans le savoir**

Se basant sur le Rapport annuel de gestion 2010 de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), l'AQRP a estimé que jusqu'à 75 000 personnes de 65 ans et plus pourraient avoir droit à une rente de retraite sans le savoir. Après une sortie publique de l'AQRP sur le sujet, la CARRA a dévoilé une nouvelle estimation évaluée à plus de 5 000 personnes. Dans tous les cas, il est maintenant confirmé que des milliers de personnes ont droit à une rente de retraite de la CARRA sans le savoir.

➤ [Communiqué du 16 décembre 2011](#)

## **Décès de madame Gilberte Lemieux-Vachon : l'AQRP réclame plus de visites surprises dans les CHSLD**

Le rapport de la coroner qui a complété une investigation à propos du décès de madame Gilberte Lemieux-Vachon, à la suite de la demande de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), blâme sévèrement le Centre d'hébergement de Saint-Eustache.

➤ [Communiqué le 19 décembre 2011](#)

## **Élections 2012**

### **3 postes à pourvoir au conseil d'administration de l'AQRP**

Le conseil d'administration de l'AQRP est composé de vingt-deux (22) administrateurs. Dix-sept (17) postes d'administrateurs sont réservés aux personnes élues à la présidence des conseils régionaux. Cinq (5) autres administrateurs sont élus par un collège électoral formé de délégués régionaux et des membres du conseil d'administration. Trois postes d'administrateurs élus par le collège électoral viennent à échéance en 2012. Il s'agit des postes d'administrateurs actuellement occupés par madame Madelaine Michaud, monsieur Camille Picard et monsieur Ghyslain Bergeron. En conformité avec nos *Règlements généraux*, une invitation est donc faite aux personnes intéressées par un des trois postes d'administrateurs à pourvoir à se porter candidates.

Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes d'administrateurs disponibles, ceux-ci seront déclarés élus par acclamation par le président d'élection. Dans le cas contraire, une élection postale sera organisée auprès du collège électoral et les candidats ayant recueilli le plus de votes seront déclarés élus. Les conseils régionaux auront la responsabilité de désigner les délégués régionaux faisant partie de ce collège électoral.

À la suite de l'élection des administrateurs, le conseil d'administration désignera les dirigeants formant le comité exécutif de l'AQRP. À l'heure actuelle, madame Madelaine Michaud, monsieur Camille Picard et monsieur Ghyslain Bergeron occupent respectivement les postes de présidente, de deuxième vice-président et de secrétaire. L'annonce des nouveaux dirigeants se fera lors de l'assemblée générale annuelle de l'AQRP de juin 2012.

### **Critères d'admissibilité et procédure de mise en candidature**

Un candidat à un poste d'administrateur élu par le collège électoral doit être un membre actif depuis au moins six (6) mois, soit depuis le 31 juillet 2011. Le candidat doit s'engager, s'il est élu, à prendre par écrit l'engagement de loyauté mentionné à l'article 23 des *Règlements généraux* de l'AQRP. Au cours de leur mandat, ces administrateurs ne peuvent occuper de fonction au sein d'un conseil régional ou d'un comité administratif.

Chaque candidat doit présenter un bulletin de mise en candidature signé par lui-même et cinq autres membres actifs de l'Association qui l'appuient. Ce bulletin doit parvenir aux locaux de l'AQRP, à l'attention du président d'élection, au plus tard le 16 janvier 2012 à 16 h.

Chaque candidat doit notamment fournir une photo ainsi qu'un exposé de présentation de sa candidature d'un maximum de 400 mots. Ces éléments seront publiés dans le *Reflets* afin de permettre notamment aux membres du collège électoral d'avoir des informations pertinentes sur les candidats.

Les bulletins de mise en candidature, mis à jour pour les élections de 2012, sont disponibles à la permanence de l'AQRP : 1 800 653-2747, poste 18.

### **Élections régionales**

Les dix-sept (17) autres postes d'administrateurs sont réservés aux personnes élues à la présidence des conseils régionaux. L'élection des membres du conseil régional se fait par vote secret lors de l'assemblée régionale annuelle, qui doit se tenir entre le 1er avril et le 1er mai (sauf pour la région hôte de l'assemblée générale annuelle de l'AQRP, qui a jusqu'au 1er juillet pour tenir son assemblée). À cet effet, le secrétaire régional doit convoquer tous les membres de l'AQRP de la région au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette assemblée, par exemple en publiant un avis dans le *Reflets des régions*.

Dans un délai maximal de quinze (15) jours suivant l'assemblée régionale annuelle, le conseil régional doit se réunir pour nommer les membres du comité administratif : un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. La personne occupant le poste de la présidence devient automatiquement administrateur de l'AQRP, c'est-à-dire membre de son conseil d'administration.

Cette année, la présidence régionale sera en élection au moins dans les régions suivantes :

- Abitibi-Témiscamingue;
- Bas-Saint-Laurent;
- Gaspésie – Les Îles;
- Lac-Sain-Jean – Roberval;
- Lanaudière;
- Laurentides;
- Laval;
- Mauricie;
- Québec-Est;
- Québec-Ouest;
- Saguenay – Côte-Nord.

## SERVICES AUX MEMBRES

### Saviez-vous que ?

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec protège expressément les personnes âgées contre toute forme d'exploitation. L'AQRP se préoccupe de la santé et de la sécurité des aînés qui vivent en hébergement, notamment en résidences privées pour personnes âgées. Si vous soupçonnez qu'une personne âgée est victime d'exploitation ou croyez être vous-même victime d'exploitation dans une résidence privées pour personnes âgées, vous pouvez demander de l'aide à l'AQRP. Nous pouvons vous représenter afin de porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Vous pouvez télécharger le consentement écrit [ici](#)

Nous vous invitons à communiquer avec notre service d'aide téléphonique pour obtenir plus de détails concernant les abus et, au besoin, les démarches à entreprendre dans certaines situations : **1-866-497-1548**.

## AVANTAGES OFFERTS

**Les membres de l'AQRP bénéficient d'une foule de rabais et de privilèges avantageux.**

Vous pouvez consulter la liste à jour en cliquant [ici](#)

### POUR JOINDRE L'AQRP :

1 800 653-2747  
secretariat@aqrp.qc.ca  
www.aqrp.qc.ca